Décembre 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

dans la Fonction Publique Hospitalière

En décembre 2026 auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière. Plusieurs scrutins à cette occasion :

- L'élection au Comité Social d'Etablissement (CSE) qui concerne les agents contractuels, stagiaires et titulaires,
- L'élection dans les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) qui concerne les agents stagiaires et titulaires,
- L'élection dans les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) qui concerne les agents stagiaires et titulaires,
- L'élection à la Commission Consultative Paritaire (CCP) qui concerne les agent·es contractuel·le·s.

> Par ailleurs, auront également lieu les élections pour nos représentant·e·s **au Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Retraité·e·s des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).**

Au regard de la situation de nos établissements, de la dégradation de nos conditions de travail, des attaques contre notre système de retraite, ***il est primordial qu'il y ait une implication du plus grand nombre dans la vie de nos instances représentatives des personnels.***

Construire des listes engagées et déterminées à agir !

Présenter sa candidature, c'est s'impliquer et c'est permettre à la CGT de représenter les personnels dans tous les organes décisionnels au niveau de l'établissement, du département de la région et au niveau national.

L'un des fondements de la CGT repose sur le double objectif :

- **Œuvrer aux conditions de travail et au respect des droits dans l'établissement,**
- **Contribuer au changement et à l'amélioration de notre modèle de société dans lequel nous vivons et travaillons.**

L'un ne va pas sans l'autre.

- Se battre au niveau local est indispensable (mais cela ne suffit pas : il faut aussi combattre) la politique générale qui étouffe les établissements et impacte inévitablement le travail au quotidien si l'on veut que les choses changent vraiment !
- Qui plus est, il est de notre devoir de défendre et d'améliorer notre système de Sécurité Sociale et l'accès aux soins et à l'accueil de la population dans les hôpitaux, les structures sociales et médico-sociales.

Fidèle à cette double besogne, la CGT rappelle l'importance de ces élections bien au-delà du seul sujet de la représentativité au sein de l'établissement.
C'est d'autant plus indispensable que d'année en année, malgré l'épisode COVID et les enfumages des accords du Ségur, la condition des travailleurs·euse·s au sein des structures de la Fonction Publique Hospitalière est sacrifiée sur l'autel de politiques d'économies sur notre dos !

Si vous vous retrouvez dans cette vision de la démocratie représentative, nous vous invitons à envisager la syndicalisation et à proposer votre candidature dans l'un et/ou l'autre des scrutins à venir. Contacter le syndicat CGT de votre établissement ou votre Union Syndicale Départementale CGT Santé et Action sociale.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 88

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 02/2026 Ne pas jeter sur la voie publique.